



*Syndicat CGT*

*Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté*

5 avenue Garibaldi 21000 Dijon

Tel : 07.75.25.98.72 (Secrétaire Générale)

[cgt@bourgognefranchecomte.fr](mailto:cgt@bourgognefranchecomte.fr)

Dijon le 11/10/19

Madame la Présidente,

Vous avez fait parvenir à tous les agents des lycées un courrier, un dépliant ainsi qu'un formulaire pour sortir du cadre d'emplois spécifique. Il s'avère que cette information est incomplète et non conforme.

En effet, les informations figurant dans le fascicule laissent à penser qu'une seule vague d'intégration dans le cadre des emplois des ATT est possible. Néanmoins, lors du comité technique du 19 septembre, il a été acté que plusieurs vagues d'intégration seraient proposées sur les années suivantes.

D'autre part, nous remarquons que la part C.I.A ne concerne que le personnel encadrant, montant d'ailleurs erroné puisque devant être remis à plat en même temps que la mise en place du régime indemnitaire des non-encadrants.

Nous nous interrogeons sur votre volonté de faire sortir les agents du cadre d'emplois d'une façon précipitée car vous n'êtes pas sans savoir qu'un décret daté du 25 septembre modifiant le décret n° 91-875 ayant pour objet l'actualisation des équivalences des différents cadre d'emplois de la fonction publique territoriale pour la définition des régimes indemnitaires servis aux agents territoriaux va être promulgué très prochainement.

Par conséquent, notre organisation syndicale demande l'annulation pure et simple de la procédure de sortie du cadre d'emplois spécifique. Ceci implique que tous les demandes déjà envoyées par les agents devront donc être considérées comme nulles et non avenues.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Catherine Salvadori  
Secrétaire Générale

